

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA CC3M

La compétence Assainissement est transférée des communes vers la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle à compter du 1^{er} janvier 2022.

QUI SERA VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 ?

Pour les communes de Bayon et Virecourt, **RIEN NE CHANGE.**

La gestion de l'assainissement collectif reste déléguée à Véolia, qui reste l'interlocuteur privilégié en matière d'assainissement collectif pour les habitants de ces 2 communes.

ATTENTION :

**EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT,
PENSEZ À PRÉVENIR LE SERVICE EN
CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET RÉSILIEZ VOTRE
ABONNEMENT.**

COORDONNÉES DE VEOLIA



26 rue de Tivoli
54 1 10 DOMBASLE SUR MEURTHE



[www.service-client.veoliaeau .fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)



0969 323 554 (appel non surtaxé)